

Lyon, le 16/09/2019



Circonscription
de LYON 4 CALUIRE

Dossier suivi par :
Mme LAVERDET

Téléphone :
04.78/29/64/71
Télécopie :
04/78/29/63/15
Mél : ce.0690175r@ac-
lyon.fr

adresse: 2, rue Chazière
69004 LYON

L'Inspectrice de l'éducation nationale
de la circonscription de LYON 4 CALUIRE

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école et
leurs adjoints,

Objet : Plan d'animations pédagogiques 2019-2020

1) Principes

- Le plan d'animations pédagogiques est élaboré par l'équipe de circonscription ; il répond aux orientations institutionnelles :
 - Au cycle 1 : 18h portant sur l'épanouissement de l'enfant et les enseignements fondamentaux
 - Aux cycles 2 et 3 : 9h de formation portant sur l'enseignement du français et 9h sur l'enseignement des mathématiques.
 - Il s'ajoute à ces 18h, 6 heures de formation (correspondant à la journée académique appelée souvent « 2ème journée de prérentrée ») portant sur les thématiques qui relèvent des activités à taux d'encadrement renforcé, au numérique....

Le plan de formation s'articulera cette année de la façon suivante :

Pour chacun des enseignants de chaque cycle

- des temps de formation obligatoires, dont le code commence par **O** sur anim 69 (OT1T2T3, OEPS,...)
- des parcours de formation qui varient en fonction de plusieurs paramètres : statut, quotité de travail,...
- des formations « autres » qui concernent différents domaines d'enseignement

En cycle 1

- | | | |
|--|------------------|------------------|
| ✓ Un parcours de 6 heures portant sur l'enseignement du vocabulaire à l'école maternelle | 3h langage | 3h langage |
| ✓ Un parcours de 6 heures portant sur la construction du nombre aux cycles 1 et 2 | 3h mathématiques | 3h mathématiques |
| ✓ Un parcours de 6 heures sur le thème de la bienveillance | 3h bienveillance | 3h bienveillance |
| ✓ Des formations « autres » | 3h autres | 3h autres |

En cycle 2 et en cycle 3

- ✓ Un parcours de 9h en français autour de la production d'écrits

- ✓ Un parcours de 9h

3h français	3h français	3h français
-------------	-------------	-------------

en mathématiques, qui s'articule en deux temps :
 - un temps d'appropriation, en équipe, des progressions établies à l'issue de la formation 2018-2019

3h mathématiques

 - une formation sur la construction du nombre aux cycles 1 et 2 et sur les fractions et décimaux au cycle 3

3h mathématiques	3h mathématiques
------------------	------------------
- ✓ Des formations « autres »

3h autres	3h autres
-----------	-----------

□ Les animations sont obligatoires sur la base de 24 heures/année et font partie de votre service réglementaire. Certaines actions de formation vous sont proposées à distance ou sur supports numériques. Certains modules sont hybrides (en présentiel et à distance). Au même titre que les autres, ces actions doivent être suivies avec assiduité : des formateurs sont présents en ligne pour vous accompagner en cas de besoin.

Le plan d'animations pédagogiques est accessible en ligne. Vous vous inscrirez à l'adresse suivante : www2.ac-lyon.fr/services/anim69/ en utilisant votre identifiant de courrier électronique académique et votre mot de passe.

La confirmation de vos choix envoyée sur votre messagerie professionnelle tient lieu d'ordre de mission. Toute absence aux animations pédagogiques auxquelles vous êtes inscrit devront être justifiées par écrit dès le jour de la formation et recueillir mon accord pour celles prévisibles. Dans tous les cas, je vous demanderai de prendre attache auprès d'Isabelle LAVERDET afin de convenir d'une animation de repli. Vous signerez une feuille d'émargement le jour de l'animation.

Les horaires, lieux et dates des animations pédagogiques peuvent être modifiés ou complétés ; **il est primordial de consulter fréquemment Anim69 et sa messagerie professionnelle** sur lesquels apparaîtront ces modifications ; ceci devra être réitéré plusieurs fois au cours de l'année et de manière régulière.

Pour les animations programmées avant la fermeture du serveur (natation par exemple), je vous demande de vous conformer aux indications données par mail par la conseillère pédagogique concernée et de vous inscrire rétrospectivement.

Pour les formations des parcours Mathématiques (C1, C2 et C3) et Français (C2 et C3), ce sont les équipes qui choisiront les dates qu'elles retiennent pour dégager des questions professionnelles préalablement à une conférence ou s'approprier des progressions d'enseignement en équipe. **Un tableau récapitulatif des dates choisies par école (document joint) sera retourné à Isabelle LAVERDET dès la clôture du serveur le 30 septembre au plus tard.**

2) Procédure d'inscription

Dans notre circonscription, pour chaque enseignant, le parcours de formation de 24h peut varier en fonction de la quotité de travail et du statut.

Chaque enseignant sera ainsi amené à opter pour l'un des parcours suivants :

1. Enseignants affectés en école maternelle

Formation n°1 : 24h pour un enseignant à 100 %

3h langage	3h langage	3h mathématiques	3h mathématiques	3h bienveillance	3h bienveillance	3h autres	3h autres
------------	------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-----------	-----------

Formation n°2 : 18h pour un enseignant à 75 %

3h langage	3h langage	3h mathématiques	3h mathématiques	3h autres	3h autres
------------	------------	------------------	------------------	-----------	-----------

Ou

3h langage	3h langage	3h mathématiques	3h mathématiques	3h bienveillance	3h bienveillance
------------	------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Formation n°3 : 12h pour un enseignant à 50 % ou pour un PEMF

3h langage	3h bienveillance	3h mathématiques	3h mathématiques
------------	------------------	------------------	------------------

Enseignants à 50 % ou PEMF des écoles Curie,
Ou Ampère et Jaurès uniquement

3h langage	3h langage	3h mathématiques	3h mathématiques
------------	------------	------------------	------------------

Formation n° 4 : 12h pour un DEA

Réunion 2H	Réunion 2H	Réunion 2h	3h mathématiques	3h mathématiques
------------	------------	------------	------------------	------------------

Ou

Réunion 2H	Réunion 2H	Réunion 2h	3h langage	3h langage
------------	------------	------------	------------	------------

Ou

Réunion 2H	Réunion 2H	Réunion 2h	3h bienveillance	3h bienveillance
------------	------------	------------	------------------	------------------

Formation n°5 : 18h pour un directeur

Réunion 2H	Réunion 2H	Réunion 2h	3h mathématiques	3h mathématiques	3h langage	3h bienveillance
------------	------------	------------	------------------	------------------	------------	------------------

2. Enseignants affectés en école élémentaire

Formation n°6 : 24h pour un enseignant à 100 %

3h français	3h français	3h français	3h mathématiques	3h mathématiques	3h mathématiques	3h autres	3h autres
-------------	-------------	-------------	------------------	------------------	------------------	-----------	-----------

Formation n° 7 : 18h pour un enseignant à 75 %

3h français	3h français	3h français	3h mathématiques	3h mathématiques	3h mathématiques
-------------	-------------	-------------	------------------	------------------	------------------

Ou

3h français	3h français	3h français	3h autres	3h autres	3h autres
-------------	-------------	-------------	-----------	-----------	-----------

Ou

3h mathématiques	3h mathématiques	3h mathématiques	3h autres	3h autres	3h autres
------------------	------------------	------------------	-----------	-----------	-----------

Formation n° 8 : 12h pour un enseignant à 50 % et pour un PEMF

3h français	3h français	3h français	3h autres
-------------	-------------	-------------	-----------

Ou

3h mathématiques	3h mathématiques	3h mathématiques	3h autres
------------------	------------------	------------------	-----------

Formation n° 9 : 12h pour un DEA

Réunion 2H	Réunion 2H	Réunion 2h	3h mathématiques	3h mathématiques
------------	------------	------------	------------------	------------------

Ou

Réunion 2H	Réunion 2H	Réunion 2h	3h français	3h français
------------	------------	------------	-------------	-------------

Formation n°10 : 18h pour un directeur

Réunion 2H	Réunion 2H	Réunion 2h	3h mathématiques	3h mathématiques	3h mathématiques	3h autres
------------	------------	------------	------------------	------------------	------------------	-----------

Ou

Réunion 2H	Réunion 2H	Réunion 2h	3h français	3h français	3h français	3h autres
------------	------------	------------	-------------	-------------	-------------	-----------

Formation n°11 : 9h pour enseignants spécialisés à dominante pédagogique

3h mathématiques	3h mathématiques	3h mathématiques
------------------	------------------	------------------

Comment procéder sur Anim 69 ?

1. Se positionner tout d'abord sur **les animations à caractère obligatoire** : leur code commence par **O** et elles se trouvent toutes au début du plan d'animation.
Bien prendre connaissance de chacune de ces animations obligatoires et s'inscrire dans un premier temps à toutes celles qui vous concernent.
2. S'inscrire ensuite sur **les parcours** de formation du cycle : leur code commence par un **P** et ils se trouvent en seconde partie de plan (code P1, pour le cycle 1, P2 pour le cycle 2)
En se reportant aux schémas ci-dessus, se positionner sur les différents parcours :
P1Bienv, P1Lang, P1Math pour la maternelle (le parcours P1Bienv se décline en 3 versions différentes, se reporter à la rubrique *public concerné* pour choisir)
P2Fr, P2Math pour le cycle 2
P3Fr, P3Math pour le cycle 3
3. Enfin, se positionner, le cas échéant, sur les propositions de **formations « Autres »** : leur code commence par un **X** et elles se trouvent à la fin du plan d'animation (code X1 pour le cycle 1, X2, pour le cycle 2,...). Bien repérer les spécificités de ces formations avant de s'inscrire (certaines d'entre elles ne sont ouvertes qu'aux équipes d'école ou de cycle).

Exemple : Je suis enseignant à 100% en cycle 2 dans une école élémentaire. Mon parcours est le parcours n°6.

Je m'inscris au parcours cycle 2 en français (**P2 Fr**), et en mathématiques (**P2 Math**), puis je choisis 2X3h de formation parmi l'ensemble des formations proposées (ce qui correspondra aux formations « autres »).

Si vous devez faire une formation obligatoire (natation, TNI, ...) et que vous ne disposez pas de temps de formation « autres », il est possible de remplacer un module de 3h mathématiques, français, langage ou bienveillance par cette formation à caractère obligatoire.

Les dates, horaires et lieux manquants seront indiqués dès que ces informations nous parviennent.

L'inspectrice de l'Education nationale
LYON 4 / CALUIRE



Pascale CREUSEVAULT